Minutes de l'enregistrement du conseil municipal d'Ortaffa et questions publiques du 19/12/22

Raymond Pla annonce que compte tenu que le projet de procès-verbal du conseil municipal 15/11/22 a été envoyé le jour même , il propose de valider ce procès-verbal en janvier prochain afin que les élus aient le temps d'en prendre connaissance et de le valider ou pas.

Pierre Ortal répond que le groupe DMO a eu le temps de le lire. Il s'étonne que ce procès-verbal soit déjà signé par Raymond Pla et Mathieu Baiges (secrétaire de séance du conseil municipal du 15/11/22) avant que les élus n'aient pu faire leur retour.

Louis Klee précise que ce procès-verbal est faux et insincère : il reprend des points qui n'ont pas été discutés. Il y a des propos qui sont attribués à des personnes qui ne les ont jamais tenus. Ce qui pose un véritable problème de responsabilité d'autant que la séance a été enregistrée. La nécessité n'est pas que Raymond Pla nous présente son procès-verbal en janvier, mais qu'on s'accorde sur les contenus des procès-verbaux.

Julie Ballanéda fait remarquer à Mathieu Baiges qu'il a signé ce procès-verbal en l'état avec de fausses infos.

Lequel répond qu'il a écrit ce qu'il a entendu.

Pierre Ortal lui demande s'il est sûr d'avoir entendu par exemple les propos de Raymond Pla concernant l'exposé au préalable des « projets de vente des parcelles » tel qu'indiqué dans le procès verbal.

Mathieu Baiges confirme « bien sur que oui ».

Pierre Ortal insiste en lui redemandant si cet exposé a été fait au cours du conseil municipal du 15/11/22.

Mathieu Baiges dit « peut-être pas » .

Julie Ballanéda, Louis Klee et Pierre Ortal demandent pourquoi avoir rédigé une information fausse et reprochent le fait que Raymond Pla et Mathieu Baiges aient validé des informations qui sont fausses.

Pierre Ortal demande à tous les élus qui doivent valider ce procès verbal s'ils sont d'accord avec cela.

Raymond Pla intervient pour mettre un terme à cette discussion et reporter la validation de ce procès verbal en janvier 2023.

Louis Klee demande sous quelle procédure se fera la validation ?

Pierre Ortal demande à Marie Pierre Sadourny si elle souhaite ou pas respecter la réglementation en vigueur sur la rédaction des procès verbaux.

Marie Pierre Sadourny dit qu'elle n'a pas de commentaire à faire et que le Maire est le président de séance. Marie Pierre Sadourny précise qu'ils respectent la réglementation.

Pierre Ortal propose alors qu'on relise ladite réglementation…

Grand silence …

Pierre Ortal rappelle alors que dans la réglementation il est indiqué que les procès verbaux doivent être validés au début de la séance suivante du conseil municipal. Pierre Ortal réprouve le fait que le groupe majoritaire ait voulu faire passer ce procès verbal tel quel, comportant de fausses informations. En effet, à l'ordre du jour du présent conseil municipal doivent être votées des délibérations se référant aux débats du précédent conseil municipal tel que présentés dans ce procès verbal à valider.

Raymond Pla propose Michel Barcelo comme secrétaire de séance. Michel Barcelo refuse. Raymond Pla propose Marie Pierre Pineau.

Louis Klee demande qu'il y ait 2 secrétaires de séances pour harmoniser les contenus des procès verbaux et éviter les aberrations que nous avons lues. Ce serait plus sage, apaiserait la situation et serait conforme aux textes.

Raymond Pla dit qu'il ne cédera pas sur ce point et demande à voter cette demande :

> 8 pour : M.PLA, Mme.SADOURNY GOMEZ, M. LOUGARRE, M. BARCELO, M. BAIGES, Mme.PINEAU, Mme.GROLET (Mme DIAZ), Mme.LEBRETON
>
> 5 contre : Louis Klee, Pierre Ortal, Danielle Figuères, André Girbal, Julie Ballanéda

Louis Klee pense que ce n'est pas une bonne manière de fonctionner. Il regrette que Raymond Pla et Marie Pierre Sadourny ne souhaitent pas qu'on arrive à se mettre d'accord et imposent un système « guérilla frontale » qui ne respecte pas la réglementation. Le groupe DMO continuera à prendre des notes et les rendra publiques.

11 mn 59

. 1ere délibération

Pas de questions.

Vote : Pour à l'unanimité.

2ème délibération : Cession parcelles **94, 95, 96** « Tennis/Parking »

Raymond Pla rappelle qu'au conseil municipal du 15/11/22, ce dernier a voté POUR afin que ces parcelles passent du domaine public au domaine privé de la commune, cela permettant de signer un compromis de vente avec l'aménageur SAS AM (MOREAU / ANGELOTTI) le plus rapidement possible. Toutes les explications sont inscrites dans la délibération rédigée.

Raymond Pla demande s'il y a des questions.

Pierre Ortal demande pourquoi cette délibération est déjà signée par le maire.

Marie Giné dit que peut-être que le document a été signé par erreur.

Pierre Ortal demande pourquoi il n'est pas rappelé le contexte de la vente de ces terrains : rembourser une facilité budgétaire de 400 000 € accordée jusqu'en fin 2022 par le Trésor Public et augmenter la capacité d'autofinancement de la commune.

Raymond Pla répond que ce n'est pas l'objet de cette délibération. Qu'il s'agit ici que l'aménageur puisse déposer le permis d'aménager. Dès qu'il sera instruit, et après l'obtention du permis d'aménager, nous pourrons signer le compromis de vente et par la suite un acte authentique.

Pierre Ortal précise que ce n'est pas ce qui est écrit dans la délibération qui propose uniquement au conseil d'autoriser cette vente.

Raymond Pla répond qu'on ne peut pas l'écrire. Cela a été validé par les services de l'état et notamment par le contrôle de légalité de la préfecture.

Pierre Ortal demande si ces projets d'aménagement et création de logements sont autorisés par la Préfecture et le SCOT Littoral Sud. Sachant qu'Ortaffa a très largement dépassé le cadre 2019-2028 fixé par le SCOT Littoral Sud en termes de développement résidentiel, tant sur le potentiel de production de logements que sur les surfaces d'espace (+ d'une centaine d'habitations en trop).

Raymond Pla répète que la délibération a été validée par les services de la préfecture.

Louis Klee précise que le contrôle de légalité de la préfecture se prononce de manière formelle, c'est à dire si c'est correctement rédigé ou pas, mais cela ne préjuge absolument pas du fond. Il y a la nécessité de contextualiser tous les actes que nous faisons. Et de se poser un certain nombre de questions sur le bien-fondé de le faire, ou pas, surtout lorsque l'on a des solutions alternatives.

Raymond Pla rappelle que ces parcelles sont depuis quelque temps à l'abandon et qu'il avait demandé qu'on propose d'autres solutions si nous en avions.

Pierre Ortal répond qu'afin d'avoir une solution alternative à la vente de ces terrains, nous avions demandé que soit faite une estimation par au moins deux experts immobiliers des deux parcelles 262 et 263 (ancienne médiathèque) et de la parcelle 261 voisine (préfabriqué de l'ancienne école) qui sont des terrains constructibles.

Raymond Pla annonce qu'une estimation de ces parcelles a été faite : 256 K€ pour l'ensemble. Il rappelle qu'il avait proposé que Pierre Ortal fasse faire sa propre estimation.

Pierre Ortal et Louis Klee sont surpris par cette annonce et demandent que cette estimation soit présentée au conseil municipal. D'autant plus Raymond Pla a toujours exclu cette hypothèse, refusant de vendre ces parcelles pour installer un cabinet dentaire.

Raymond Pla annonce que dernièrement une réunion a été organisée avec la dentiste et le partenaire financier (Office 66) qui va revaloriser ce bien. Cette dentiste est d'accord pour louer dans les 2 ans, ou plus ou moins. Le montant du loyer sera finalisé début février au plus tard.
Raymond Pla confirme que début février l'Office 66 viendra, une fois l'étude faite, présenter au conseil municipal le type de transaction qu'ils peuvent mettre en place : un bail à réhabilitation de ce bien avec l'Office 66, dans lequel ils aménagent un cabinet dentaire avec 2 fauteuils. Ce qui est un plus pour le village.
Ensuite nous pourrons revendre ce bien à un prix supérieur à celui qui a été évalué aujourd'hui. Sans préciser dans quel délai.

Louis Klee rappelle que nous avions émis des réserves sur ce projet et particulièrement sur le fait d'organiser un rendez-vous triangulaire entre la dentiste, l'Office 66 et la mairie. Pourquoi ne pas traiter directement avec la dentiste, d'autant plus que pour son installation, elle bénéficie de prêts de l'état et d'avantages fiscaux ?

Raymond Pla répond que la dentiste veut faire les deux simulations et attend que l'Office66 ait terminé son étude pour prendre sa décision.

Pierre Ortal rappelle qu'on peut aussi lui proposer d'autres locaux vacants à savoir le rez-de-chaussée de l'ancienne mairie qui n'est plus utilisé depuis le déménagement de la mairie à l'espace Latrobe.

Pierre Ortal en revient à la délibération qui indique qu'un projet de compromis sous conditions suspensives a été communiqué au conseil municipal. Il n'a pas eu ce projet et demande à tous les conseillers présents s'ils l'ont eu et lu.

Julie Ballanéda répond que non. Le groupe majoritaire ne répond pas.

Pierre Ortal demande comment peut-on voter une délibération faussement rédigée qui fait référence à des documents non communiqués ?

Raymond Pla répond que c'est notre droit de ne pas la voter.

Louis Klee rappelle qu'en amont, Raymond Pla ne souhaite pas que les commissions siègent parce qu'elles ne font pas ce que le maire et sa première adjointe veulent.

Michel Barcelo soutient que ce projet avec l'Office66 semble à la majorité du conseil municipal une action intéressante puisqu'elle valorise le patrimoine communal et permet l'installation d'un cabinet dentaire avec deux fauteuils.

Pierre Ortal lui rappelle que la délibération ne parle pas de cela, mais d'une promesse de vente. Pierre Ortal redemande aux élus du groupe majoritaire, s'ils ont lu la délibération déjà signée par erreur et s'il ont lu le projet de compromis de vente qui est censé être annexé à cette délibération.

Michel Barcelo ne le pense pas mais pas de façon formelle.

Marie Pierre Sadourny ne sait pas qui l'a eu ou pas, mais que ces documents sont consultables en mairie. Qu'il faudra prendre pour habitude avant les conseils municipaux d'aller consulter les documents en mairie.
Marie Pierre Sadourny demande que puisque le projet de compromis n'était pas annexé, pourquoi nous ne l'avons pas signalé avant le conseil municipal ?

Pierre Ortal confirme que cela a bien été signalé. D'autre part, il demande pourquoi est-il indiqué dans la délibération deux prix différents : 300 000 € et 300 840€.

Aucune réponse

Pierre Ortal regrette que le groupe majoritaire s'apprête à voter pour une délibération qu'il n'a visiblement pas lue, sans rappel du contexte, sans projet d'aménagement et qui fait référence à un acte notarié non communiqué et qui est déjà signée par « erreur ».

Marie Pierre Sadourny précise que cette délibération permet d'amener la réflexion jusqu'au bout de projets déjà évoqués dans des anciens conseils municipaux. Mais pas de vendre.

Pierre Ortal répond que visiblement la première adjointe n'a pas lu la délibération puisqu'il s'agit précisément de valider une vente.

Marie Pierre Sadourny revient sur le fait que depuis le mois de mai on découvre la situation financière de la commune. La solution de la vente des parcelles a été évoquée plein de fois en conseil municipal. Que la délibération soit peut-être mal rédigée, elle n'en sait rien.

Pierre Ortal regrette que la première adjointe ne sache pas ce qu'elle valide. Il précise que le groupe DMO a bien lu les délibérations et le procès verbal, qui, lui aussi, mentionne de fausses déclarations. Il lui recommande d'écouter les enregistrements si besoin.

Mathieu Baiges et Vanessa Lebreton disent que les enregistrements pourraient avoir été modifiés.

Julie Ballanéda et Louis Klee leur font part que ce type d'affirmation est « pitoyable » et « minable ». Qu'il s'agit ici d'écrire la réalité des faits et des débats pour apaiser les choses.

Louis Klee rappelle à nouveau que l'opportunité des ventes proposées a pour seul objectif d'essayer de régler les problèmes financiers de la commune et qu'il y a d'autres possibilités pour le faire. Chacun portera la responsabilité de son vote.

Raymond Pla dit que le parking et le court de tennis ne sont pas utilisés parce que pas praticables.
Louis Klee répond : Parce que le court n'est pas entretenu.

Considérant que chacun a pu largement s'exprimer, Raymond Pla passe au vote :

8 pour : M.PLA, Mme.SADOURNY GOMEZ, M. LOUGARRE, M. BARCELO, M. BAIGES, Mme.PINEAU, Mme.GROLET (Mme DIAZ), Mme.LEBRETON

5 contre : Louis Klee, Pierre Ortal, Danielle Figuères, André Girbal, Julie Ballanéda

35 mn 30

3ème délibération : Cession parcelles **AK 85, 115, 118, 119** « ancienne usine »

Dans les mêmes termes que la précédente délibération pour un montant total de 500k€.

Raymond Pla demande s'il y a des questions.

Pierre Ortal demande pourquoi est-il indiqué dans la délibération qu'il s'agit d'une friche industrielle ? Tout comme il est indiqué dans le projet du procès-verbal du précédent conseil municipal que Raymond Pla nous aurait précisé que ces parcelles étaient en friche, abandonnées et non utilisées. D'autant plus surprenant que la salle Dejean est utilisée par les associations jusqu'en janvier 2023, louée à des particuliers et utilisée pour le repas de fin d'année offert par Raymond Pla aux agents municipaux et le groupe majoritaire du conseil municipal. Julie Ballanéda rappelle que cet espace a bénéficié de 40 k€ travaux il y a un an.

Raymond Pla retient la remarque sans autre explication.

Pierre Ortal insiste sur le fait que la délibération et les procès verbaux doivent donner des informations conformes à la réalité et vérifiables, puisque ces documents doivent être transmis pour validation aux services de la préfecture.

Raymond Pla précise que seule l'ancienne maison est abandonnée.
Michel Barcelo considère alors que c'est une friche industrielle partielle.
Marie Pierre Pineau pense qu'il y a de l'amiante dans les bâtiments.

Vanessa Lebreton affirme : « à force de chercher la merde » …

Pierre Ortal lui répond qu'il ne s'agit pas de « chercher la merde » mais de vérifier la sincérité de la rédaction de ces délibérations et autres procès-verbaux. D'autant plus que le groupe majoritaire s'apprête à valider que la salle Déjean est une friche industrielle inutilisée.

Louis Klee intervient pour dire qu'il n'est pas possible d'avoir un langage de ce type là. Il rappelle à Marie Pierre Sadourny qu'elle a souhaité à plusieurs reprises que les choses se passent calmement. Mais à l'évidence il y a un manque de rigueur dans la gestion de la mairie pour qu'on proteste ainsi. On doit être capable de discuter entre nous. Il est surpris que vu le nombre de mandats exercés par Raymond Pla et Marie Pierre Sadourny, ils ne soient pas capables de gérer correctement la situation et ne fassent pas en sorte d'améliorer les choses. Des termes sarcastiques, méprisants et polémiques ne sont pas admissibles pour nous et pour tout le monde.

Michel Barcelo est aussi pour l'apaisement des discussions et le respect des pensées et des personnes. Cependant pour sa part il constate que la position que Louis Klee dénonce est totalement inversée concernant les dérapages verbaux et comportementaux. Qu'il était là pour travailler pour le bien de la commune et réguler la situation, avoir un débat serein.

Pierre Ortal lui demande en quoi le fait de poser des questions sur une délibération mal rédigée rapportant de fausses informations n'œuvre-t-il pas pour le bien de la commune ? Ces parcelles sont-elles classées au cadastre comme friche industrielle ?

Raymond Pla : Non

Pierre Ortal : Sont-elles utilisées ?

Raymond Pla : Partiellement, oui

Marie Pierre Sadourny souhaite l'apaisement et que l'équipe du départ se retrouve à l'arrivée tous ensemble. Après, dans les situations compliquées comme nous la vivons tous, ou on essaie de trouver des solutions, ou on est consternés, on pleure ou on cherche la faute à qui… En tant qu'élue elle assume le passé, même si elle n'y est pour rien.
La première action qu'on a fait ensemble était de savoir si la commune était propriétaire de terrains et de bâtiments que l'on pourrait vendre pour rembourser les prêts, les lignes de trésorerie, pour pouvoir retravailler normalement. Auparavant il se faisait de la « cavalerie », c'est-à-dire qu'on sollicitait des prêts pour des investissements qui servaient à faire du fonctionnement. (48'49). C'est ça le problème.
La vente de ce patrimoine doit nous permettre de passer cette année compliquée. Maintenant, respectons-nous, on le doit à la population. On doit trouver ensemble la meilleure solution.
Ces parcelles sont en partie en friche, une partie abandonnée, une partie rénovée pour les associations.

Pierre Ortal acquiesce mais demande pourquoi est-il indiqué dans le procès-verbal que ces parcelles n'étaient plus utilisées ?

Louis Klee précise que c'est, bien sûr, l'opportunité de vendre une parcelle ou une autre, par rapport à l'impact que cela peut avoir dans le village. Jusqu'à récemment on votait pensant bien faire en toute confiance. Depuis la découverte de notre infortune, nous avons décidé de poser des questions pour être bien renseignés et savoir en tout état de cause pourquoi on vote, dans le respect des procédures et du droit. Poser une question n'est pas une offense. Nous avions décidé de faire un audit pour comprendre ce qu'il s'était passé pour un certain nombre de dépenses. L'un des fondements même de notre conflit c'est que quand nous avons déposé notre rapport d'audit, vous avez refusé de le publier. Si on n'est pas capable de regarder la vérité en face on ne peut pas être gagnant.

Marie Pierre Sadourny : La mairie est une maison de verre et la transparence est totale. Après, l'audit, bon… on sait ce qu'il s'est passé. C'est de la cavalerie. On a fait des prêts pour des investissement qui ont servi au fonctionnement. Nous avons dépensé de l'argent qui était prévu pour autre chose.

Pierre Ortal constate que cette situation n'est pas arrivée par hasard. Pour cela, jusqu'au dernier budget, il a fallu faire voter par le conseil municipal des délibérations insincères, mal présentées et erronées. Aujourd'hui les délibérations doivent être parfaitement rédigées pour éviter qu'un jour notre responsabilité d'élus soit mise en cause.

Marie Pierre Sadourny acquiesce et explique qu'on met tout à plat depuis mai dernier afin d'expliquer à la population les difficultés financières de la commune, mais aussi comment y pallier.
Marie Pierre Sadourny confirme une 3ème fois que la commune a pratiqué « la cavalerie » en dépensant de l'argent emprunté qui était prévu pour autre chose.

Pierre Ortal rappelle que depuis un an la transparence n'a jamais été faite auprès de la population, que cette pratique de cavalerie est illégale et que la Trésorerie a fait des alertes.

Raymond Pla rappelle qu'en septembre 2020, il avait organisé une présentation des finances au conseil municipal, par le trésorier de la Trésorerie d'Elne et le directeur adjoint de la direction départementale des finances et qu'au cours de cette réunion aucune alerte n'avait été faite. En tout cas que personne n'en avait entendu.

Pierre Ortal répond que cette présentation a été faite en présence aussi de la banque et que ce n'était certainement pas le bon moment d'avertir le conseil municipal devant une banque. En revanche, des réunions préparatoires de cette présentation avec Raymond Pla, Marie Pierre Sadourny et la Trésorerie ont été organisées et des alertes ont du être faites dans ce cadre.

Pierre Ortal rappelle qu'en octobre 2021, Raymond Pla et Marie Pierre Sadourny nous avaient fait voter le choix d'un aménageur pour le projet de ZAC les Escoumelles, alors qu'ils savaient que la commune ne pouvait pas réaliser ce projet, le SCOT Littoral Sud et la préfecture l'ayant refusé parce qu'Ortaffa a très largement dépassé le cadre 2019-2028 de son potentiel de production de logements et sur les surfaces d'espace (+ d'une centaine d'habitations en trop)

Après, en 2022 vous nous avez fait voter un budget rejeté par la préfecture parce que jugé insincère et insoutenable.

C'est à ce moment-là que nous sommes abstenus et avons commencé à poser des questions, et à demander des explications précises pour mieux comprendre et préparer l'avenir. Considérant ces questions comme une agression, Raymond Pla et Marie Pierre Sadourny ont réagi en nous excluant et en ne faisant aucune communication auprès de la population.

C'est pourquoi aujourd'hui nous ne pouvons pas voter une délibération faussement rédigée et mal documentée.

Pierre Ortal rappelle que ce problème de rédaction des délibérations avait déjà été débattu lors du précèdent conseil municipal. Le groupe DMO avait demandé que les délibérations sur les modifications budgétaires soient reformulées correctement précisant bien que les transferts de budget d'investissement vers le budget de fonctionnement ne proviennent pas d'un emprunt ou d'une subvention liée à un projet d'investissement.

Marie Pierre Sadourny précise qu'elle était autant surprise que nous. On n'aurait pas entamé autant de projets si on avait su cela.

Pierre Ortal reprend les questions sur la délibération en cours qui ne mentionne pas le projet d'aménagement notamment que la parcelle AK118 doit être scindée alors qu'il était prévu que le lotisseur Angelotti réalise un parking public pour le cimetière et l'église.

Raymond Pla précise que cette partie du parking sera cédée à la commune pour 1€ symbolique une fois que l'aménagement sera fait.

Pierre Ortal demande si cela est bien mentionné dans le compromis de vente. Il demande à pouvoir lire ce projet de promesse de vente puisqu'il est précisé dans la délibération que ce compromis de vente doit être annexé à la présente délibération. Or ce n'est pas le cas.

Louis Klee précise que visiblement les délibérations ne sont pas documentées, ne sont pas contextualisées.

Marie Pierre Sadourny répète que nous devons aller à la Mairie consulter les documents avant le conseil municipal.

Raymond Pla précise qu'il n'est que l'exécutant et que c'est l'avocat de la commune qui a rédigé ces délibérations.

Pierre Ortal demande si ces projets d'aménagement et création de logements sont autorisés par la Préfecture et le SCOT Littoral Sud.

Raymond Pla répond que ces parcelles sont déjà dans le périmètre constructible du village.

Considérant que chacun a pu largement s'exprimer, Raymond Pla passe au vote :

> 8 pour : M.PLA, Mme.SADOURNY GOMEZ, M. LOUGARRE, M. BARCELO, M. BAIGES, Mme.PINEAU, Mme.GROLET (Mme DIAZ), Mme.LEBRETON
>
> 5 contre : Louis Klee, Pierre Ortal, Danielle Figuères, André Girbal, Julie Ballanéda

Louis Klee demande que soit mentionné au procès-verbal que le groupe DMO vote CONTRE cette délibération parce qu'elle est mal rédigée et insincère. L'absence de contextualisation et de documentation ne nous permet pas de voter POUR. Il demande que tous les arguments des intervenants soient mentionnés au procès-verbal .

Raymond Pla acquiesce.

1 h 15

Raymond Pla fait un point sur les démissions d'élus :

Marion Vernay (depuis sa nomination à l'école maternelle en tant qu'ATSEM)

Yannick Morgen qui a démissionné fin octobre 2022 pour des raisons professionnelles et personnelles.

Sur la liste des candidats aux élections, Amélie Delmas et Rémy David ont été élus.

Raymond Pla demande si le conseil municipal est d'accord pour que ces élus rentrent au conseil municipal lors de la prochaine séance.

Louis Klee rappelle que ces personnes d'un point de vue juridique sont déjà élues. Donc il n'y pas à demander aux membres du conseil municipal leur accord.

Il indique que ces élus auraient déjà du être appelés au conseil municipal consécutif à chaque démission. Donc il y plus d'un an pour Marion Vernay et octobre dernier pour Yannick Morgen.

Raymond Pla répond qu'ils auraient pu refuser et dans ce cas le poste reste vacant s'il n'y a personne sur la liste électorale. Sauf si 1/3 des élus démissionnent dans ce cas, il y a des élections complémentaires.

Raymond Pla redemande au conseil municipal s'il y a des personnes contre l'intégration d'Amélie Delmas et Rémy David.

Louis Klee insiste sur le fait que nous n'avons pas à voter pour des personnes qui ont déjà élues.

1H18

Raymond Pla enchaine sur les questions diverses :

- Marie Pierre Sadourny présente une délibération hors de l'ordre du jour pour le renouvellement de convention TOUS AU THÉÂTRE avec le département pour recevoir gratuitement des représentations de troupes de théâtre.
 Vote : POUR à l'unanimité.

- Question sur les comptes et trésorerie à fin 2022 et capacité de remboursement de la facilité budgétaire de 400 K€.

 Raymond Pla répond qu'il y a eu un point financier du budget de la commune lors du conseil municipal du 15/11/22 validé par la trésorerie générale.
 Pierre Ortal contredit. Seule des délibérations de modifications budgétaires ont été présentées. Aucun point précis de la situation financière à fin 2022 n'a été présenté.
 Pierre Ortal rappelle qu'il était convenu de l'organisation d'une réunion en septembre dernier, en présence de la Trésorerie pour faire un point précis sur les comptes de gestion 2022, les comparer au budget prévisionnel, expliquer les différences constatées, valider la cohérence entre les projets et les moyens disponibles et faire les recommandations pour préparer le nouveau budget 2023.
 Or cette réunion n'a toujours pas eu lieu. Visiblement pas avec le groupe DMO puisque selon Raymond Pla un point financier du budget de la commune a été validé par la Trésorerie générale.

 Raymond Pla répond qu'il n'est pas maître de l'agenda du personnel de la Trésorerie.

 Marie Giné précise que nous avons le point de synthèse par chapitre présenté dans la proposition de procès verbal du conseil municipal du 15/11/22 avec les différents tableaux.

Pierre Ortal sort le procès verbal et démontre que cela ne correspond pas à la question posée puisque qu'il ne fait pas état d'un prévisionnel du compte de gestion 2022.

Louis Klee demande un point précis de la situation financière à 15 jours de la fin de l'exercice. Faire venir M. Bruyère de la DDFIP est une bonne chose et une bonne garantie pour tous. Cela fait partie de sa mission de conseiller des élus.

Raymond Pla confirme que suite aux diverses discussions qu'il a eues avec M. Bruyère, notamment lorsque la DDFIP a rendu compte à la sous-préfecture de Céret, cette démarche pourra être effectuée lors du vote des comptes administratifs.

Pierre Ortal demande si la commission des finances s'est réunie pour préparer ce compte rendu.

Raymond Pla répond qu'il n'y a aucune raison que la commission se soit réunie à ce stade. En revanche pour l'élaboration des comptes administratifs et comptes de gestion la commission se réunira. A ce moment-là sera présenté au conseil municipal le résultat final de l'exercice 2022.

Louis Klee redemande la présence de M. Bruyère pour donner un certain nombre d'explications complètes et circonstanciées.

Raymond Pla confirme que la mairie lui demandera et précise que Louis Klee peut demander à rencontrer M. Bruyère s'il le souhaite.

- Question sur sur le SCOT Littoral Sud

Raymond Pla précise que le SCOT est en révision pendant au minimum 4/5 ans. Aucune commune du SCOT Littoral Sud et de tout le département, ne pourra urbaniser des terrains qui ne sont pas déjà inclus dans les PLU communaux ou intercommunaux.

- Question sur les statuts des procès verbaux non signés concernant 2022.

Raymond Pla affirme que le site de la commune ne peut pas recevoir de tels documents. Quand nous aurons les moyens de refaire le site en fin 2023 ou début 2024, à ce moment là, les procès verbaux seront publiés.
En attendant toutes les personnes qui le souhaitent peuvent venir à la Mairie les consulter.

Pierre Ortal contredit en précisant que même si le site doit être refait rien n'empêche à ce jour d'y héberger et publier les procès verbaux (ou sur la page Facebook de la mairie). C'est une obligation de le faire qui est inscrite dans la réglementation.

Raymond Pla répond qu'il ne changera pas sa réponse.

Pierre Ortal demande comment des procès verbaux non signés par les élus ont-ils pu être communiqués en Mairie.

Raymond Pla prétend qu'il n'est pas au courant et que c'est peut-être pour cela qu'ils n'ont pas été diffusés.

Marie Giné confirme que des procès verbaux ont bien été communiqués. Elle précise que les procès verbaux doivent être signés uniquement par les président et secrétaire de séance.

Louis Klee rappelle que dans la réglementation chaque élu doit signaler dans le procès verbal pourquoi il a voté contre une délibération. Il dit qu'il est incompréhensible que les comptes rendus

et procès verbaux de séances ne soient plus en ligne depuis octobre 2021. Il rappelle aussi l'obligation que ces documents soient sincères.

Marie Pierre Sadourny n'est pas d'accord de dire que les procès verbaux des conseil municipaux sont insincères. Ces procès verbaux ont été votés à la majorité. Qu'ils ne correspondent pas à ce que souhaite le groupe DMO est une chose. Que le groupe DMO demande que l'on explicite les différents votes c'est autre chose.

Pierre Ortal ne remet pas en question le vote majoritaire. Il demande que le procès verbal établisse et respecte la réalité des faits et le déroulement de la séance. C'est pourquoi maintenant nous enregistrons les débats afin que les faits ne soient plus discutables puisque l'enregistrement garantit à tous ce qui a été dit ou pas pendant les débats.

Marie Pierre Sadourny en tant que femme profondément honnête ne peut pas supporter l'idée que les derniers procès verbaux puissent être insincères. C'est faux. Peut-être que la façon dont les procès verbaux sont rédigés ne nous convient pas et qu'on souhaite aller plus dans les détails. Les comptes rendus et procès verbaux sont consultables par tous en mairie.

Pierre Ortal demande si toute la teneur des débats y est inscrite.

Marie Pierre Sadourny répond que non. Il est affiché à la mairie ce qui a été voté.

Louis Klee lit la réglementation en vigueur :

« la teneur des discussions au cours de la séance, qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour. L'objectif est d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions, idées et opinions évoquées au cours de la séance et dont la retranscription permet, le cas échéant, d'éclairer la décision prise par l'assemblée délibérante. A titre d'illustration, on observera que l'inscription dans le procès-verbal des projets de délibération qui n'auraient pas été adoptés à l'issue du vote est souvent indispensable à la compréhension des échanges »…

Louis Klee répète que pour respecter la démocratie municipale, cette sincérité là doit être respectée dans la rédaction des procès verbaux.

Marie Pierre Sadourny reconnaît qu'il y a des divergences qui sont exprimées et la mairie étant une « maison de verre » la population doit savoir tout ce qu'il se passe. Marie Pierre Sadourny est très heureuse qu'il y ait du monde à cette séance du conseil municipal.

Pierre Ortal demande pourquoi alors les séances des conseils municipaux ne sont-elles annoncées sur le site et la page Facebook de la mairie ainsi que leur procès-verbal.

Pierre Ortal contredit l'argumentation de Marie Pierre Sadourny, en prenant pour exemple le dernier procès-verbal du conseil municipal du 15/11/22 déjà signé par Raymond Pla et Mathieu Baiges qui aurait pu être communiqué en l'état alors qu'il comporte de fausses informations. Voter à la majorité pour suivre une directive, sans prendre la peine de le relire c'est facile.

Marie Pierre Sadourny dit qu'elle a lu ce procès-verbal et qu'elle l'a voté.

Louis Klee intervient pour dire que ce procès-verbal n'a toujours pas été voté.

Pierre Ortal demande à Marie Pierre Sadourny si tous les éléments mentionnés au procès-verbal sont vrais. Notamment les prétendus propos de Raymond Pla ou de André Girbal qui n'apparaissent pas sur l'enregistrement.

Marie Pierre Sadourny répond : OUI « tu ne crois pas que je vais dire que les procès-verbaux de la mairie sont faux ».

Louis Klee fait remarquer à Marie Pierre Sadourny qu'elle dit tout et son inverse.

Marie Pierre Sadourny précise que si pour vous ces procès-verbaux ont des carences et mériteraient d'être enrichis, ne vous opposez pas là, mais dites-le-nous en amont.

Louis Klee propose de venir en mairie pour travailler ensemble avec Mathieu Baiges sur la correction de ce procès-verbal.

Marie Pierre Sadourny n'est pas d'accord sur le terme correction. Elle souhaite complément.

Pierre Ortal lui demande quel terme elle souhaite utiliser quand il s'agit de supprimer des propos qui n'ont jamais été tenus par Raymond Pla et André Girbal, qui apparaissent dans ce procès-verbal .

André Girbal confirme qu'il n'a jamais cité le nom d'un président d'une association. Et quand bien même il l'aurait fait, en quoi cela est-il problématique ?

Louis Klee trouve la formulation très polémique. Pour quelle fin ?

Raymond Pla met fin à la discussion et souhaite un bon Noël à tous.

1H47

Raymond Pla demande à la population présente s'il y a des questions :

Une personne présente au dernier conseil municipal, confirme que les propos prétendument tenus par Raymond Pla et André Girbal n'ont jamais eu lieu. Elle regrette que Mathieu Baiges suppose que les enregistrements puissent être modifiés.

Deux personnes demandent où peut-on trouver les appels d'offre des terrains mis à la vente par la mairie. Parce que la population pourrait être intéressée par le rachat de certains biens.

Raymond Pla et Marie Pierre Sadourny répondent que ce n'est pas possible, que maintenant c'est trop tard.

Louis Klee intervient et reprend le message de Marie Pierre Sadourny qui prétend que la mairie est une maison transparente. Là, visiblement les questions qui sont posées par les administrés font découvrir que cette maison n'est pas si transparente que ça et c'est très embarrassant.

Une nouvelle personne intervient.

Il a appris par hasard que la commune est endettée et que pour cela elle doit vendre certains de ses biens.

Il demande plus de démocratie participative. Il demande pourquoi les gens qui vivent dans le quartier des boulistes n'ont été consultés pour savoir ce qu'ils en pensent. Où vont-ils se garer si il n'y a plus de parking ?

Nous avons voté pour vous. Vous êtes élus. Il n'est pas normal qu'on ne puisse pas lire les comptes rendus et procès verbaux sur le site de la mairie. Il ne voit pas ce qui empêche de publier de simple PDF. Si c'est un problème de place, il propose d'enlever les anciens comptes rendus pour mettre les plus récents à la place. Il se propose de le faire pour eux s'ils ne sont pas capables de le faire.

Raymond Pla répond qu'il y aura un parking.

Une habitante du quartier demande où. La rue est si étroite que c'est impossible. Elle rappelle qu'une pétition signée par tous les habitants de la rue des boulistes, a été déposée à la mairie en 2020 pour demander un aménagement de la rue pour des ralentissements et un agrandissement du parking en transformant le court de tennis en parking.

Elle rappelle au Maire qu'il avait donné son accord.

En attendant, depuis, le parking existant est délaissé. Il y a été juste installé des caméras de surveillance.Là, on apprend qu'il n'y aura plus de parking, pour faire de nouvelles constructions alors que les habitants du quartier sont contre.

Louis Klee confirme que le groupe majoritaire refuse la proposition alternative proposée. Il rappelle que nous avons aussi parlé de cette démocratie participative au moment de la campagne électorale. Nous avons fait des propositions. Mais rien n'en est sorti. Aucune consultation n'a été faite auprès des gens du village.

Sans répondre, Raymond Pla demande s'il y a d'autres questions.

Une personne demande combien d'habitations sont prévues dans ce projet ?

Raymond Pla répond 6 ou 7 sachant que chaque parcelle aura son parking privé. Il précise que les habitants de la rue des Boulistes pourront aller se garer au parking devant l'école primaire qu'il estime à 200 mètres de la rue des boulistes.

Les habitants se plaignent que le soir au retour du travail ce parking est constamment plein.

Pierre Ortal souligne que ce projet aura un énorme impact sur l'urbanisation du centre historique du village. Il est situé sur une voie sans issue qui amène à l'école maternelle par une rue extrêmement étroite, totalement saturée aux heures de pointes, le matin et soir, et à l'entrée et sortie de l'école. C'est pour cela que le groupe DMO avait proposé une solution alternative à la vente de ces terrains en vendant notamment les parcelles de l'ancienne bibliothèque et la parcelle du préfabriqué de l'ancienne école. D'autant que Raymond Pla venait d'annoncer une estimation de ces biens proches de la valeur de la vente des parcelles parking/tennis.

Raymond Pla répond qu'il a déjà répondu à ces questions et que le conseil municipal est terminé.

Louis Klee condamne les réflexes autoritaires de Raymond Pla. C'est bien de consulter la population pour savoir où on va. Avoir une vision d'ensemble. Ensuite on peut prendre les décisions.

Raymond Pla veut conclure les échanges.

Une personne demande comment, pour éviter les erreurs du passé, peut-on s'organiser pour consulter la population sur ce projet d'urbanisation. Il précise que les habitants du quartier ne sont pas d'accord. Est-ce qu'on peut parler de ce projet ? Ce quartier est trop étroit et très difficile d'accès.

Raymond Pla précise que nous avons demandé au CAUE66 présidé par Marie Pierre Sadourny d'étudier tout ce centre ancien d'Ortaffa pour voir comment l'aménager.

Pierre Ortal demande si le CAUE66 a validé la construction de 6 ou 7 nouveaux logements dans ce quartier.

Raymond Pla répond que oui

Marie Pierre Sadourny répond que le CAUE66 ne valide pas mais donne un avis pour aider le conseil municipal à prendre une décision.

Pierre Ortal reformule en demandant quel est l'avis donné par le CAUE66.

Marie Pierre Sadourny confirme qu'il y aura un avis.

Pierre Ortal demande pourquoi cet avis est-il donné après que la délibération soit votée. Comment peut-on vendre ces terrains sans que l'on puisse avoir les études d'impact qui nous permettent de prendre la bonne décision ?

Marie Pierre Sadourny, énervée, se fait confirmer par Raymond Pla que le conseil municipal est bien terminé et que nous sommes en « Questions Publiques » qui ne font plus partie du conseil municipal.

Louis Klee dit qu'il est tout aussi important d'y répondre.

Marie Pierre Sadourny explique ce qu'est le CAUE66. Elle confirme que l'étude est en cours notamment dans le cadre l'étude du PADD et du projet Bourg Centre. Rien n'est arrêté.

Marie Pierre Sadourny rappelle qu'on parle de cette vente depuis le mois de mai.

Louis Klee répond que nous avons fait une proposition alternative qui n'a pas été prise en compte. Que nous n'avons pas vocation à faire des évaluations de biens immobiliers. Ça c'est le travail de notre administration.

Raymond Pla répond qu'il présentera l'évaluation au prochain conseil municipal.

Louis Klee rappelle que nous avons demandé à plusieurs reprises d'avoir une discussion globale notamment sur la question de ce lotissement.

Une personne suggère qu'il serait plus judicieux et raisonnable d'attendre l'avis du CAUE66 avant de vendre.

Raymond Pla dit que de tout façon le conseil municipal a délibéré et refuse de faire revoter.

Michel Barcelo intervient pour dire la définition d'élu, représentant politique de la 5ème république, qui est là pour représenter le peuple et pour prendre des décisions. Il rappelle aux administrés qu'ils ont voté pour cette équipe municipale sur les choix et décisions qui sont prises pour gérer le fonctionnement de notre commune. Le choix de nos délibérations est, bien sûr, soumis à votre appréciation. Vous avez le droit de ne pas être d'accord. Nous avons aussi le droit à l'erreur dans nos décisions. Vous avez le choix lors de la prochaine échéance municipale de faire un autre choix.

Les administrés outrés par cette remarque protestent.

Louis Klee conteste la vision autoritaire de Michel Barcelo. Il précise que le fait d'être élu ne nous exonère pas du fait de s'adapter, de tenir compte des protestations. Nous demandons à ce que les choses soient renégociés afin de modifier cette décision sur la rue des Boulistes.

Une personne intervient pour dire que la dette de la commune est due à une mauvaise gestion. Il demande pourquoi on ne demanderai pas une tutelle.

Raymond Pla a refusé d'augmenter les impôts pour ne pas pénaliser les habitants d'Ortaffa.

Pierre Ortal demande s'il est possible d'organiser une réunion publique avec tous les habitants de ce quartier pour parler du projet avant de prendre la décision.

Raymond Pla refuse et remercie tout le monde. Il quitte la salle avec Marie Pierre Sadourny.